

La mitzva de la semaine

Par le Rav Shaoul David Botschko

Directeur de la Yeshiva Ekhal Elyahou (Kokhav Yaacov)

Traduit de l'hébreu par Elyakim P. Simsovic

Parachat Tzav

Il n'est pas de travail méprisable

Nombreuses sont les *mitzvoth* liées au système des offrandes apportées au Temple. L'une d'entre elles est la *teroumat ha-dechène*, l'enlèvement des cendres (Lévitique VI, 6-4) :

« Et le Cohen revêtra son habit de lin et des culottes de lin il revêtra sur sa chair et il enlèvera la cendre grasse de l'holocauste que le feu aura mangé de sur l'autel et il la mettra près de l'autel. Et il enlèvera ses habits et il revêtra d'autres habits et il sortira la cendre grasse hors du camp en un lieu pur. »

Le retrait des chairs brûlées de sur l'autel se fait en deux temps : le retrait quotidien des cendres grasses de sur l'autel et leur dépôt auprès de l'autel sur un emplacement surnommé « la pomme ». L'enlèvement périodique des cendres lorsque l'emplacement de la pomme est plein et leur dépôt en un lieu pur destiné à cet usage en dehors du camp – plus tard, en dehors de Jérusalem.

La première étape constitue un commandement positif de la Thora comme Maïmonide l'a écrit (Règles des offrandes permanentes et additionnelles, chapitre 2, règle 10) :

« L'enlèvement quotidien de la cendre grasse de sur l'autel est un commandement positif puisqu'il est dit "il enlèvera la cendre grasse" et c'est l'un des services demandés aux Cohanim. Les habits qu'il porte pour enlever la cendre doivent être inférieurs à ceux qu'il porte pour effectuer les autres services puisqu'il est dit "Et il enlèvera ses habits et il revêtra d'autres habits..." ; ces "autres habits" ne désignent pas des habits profanes mais qu'ils soient inférieurs aux autres, car il ne sied pas de verser à boire à son maître avec les habits dans lesquels il a cuisiné pour son maître. »

La première étape est donc un commandement positif et il convient d'honorer l'autel et étant propre ; cela permet de poursuivre les services des offrandes. « Sortir la poubelle » n'est pas honteux ; c'est une nécessité. Non seulement cela, mais de plus c'est un commandement positif, la réalisation de la

volonté divine. La deuxième étape consiste à transporter les cendres hors du camp et plus tard hors de Jérusalem vers un lieu destiné à cet effet. Ce n'est pas la réalisation d'un commandement et les Cohanim n'ont pourtant pas refusé de le faire (Maïmonide, Règles des offrandes permanentes et additionnelles, chapitre 2, règle 14) :

« Quiconque d'entre les Cohanim qui le désire fait le plein des cendres descendues [de l'autel] et les fait sortir hors de la ville au lieu de déversement des cendres. On ne tire pas ce service au sort mais on le laisse à qui le veut et jamais un Cohen ne s'est montré paresseux à sortir les cendres. »

Nous en apprenons, pour notre vie de tous les jours, qu'il n'existe pas de travail méprisable. Le nettoyage et le ménage peuvent faire l'objet d'une *mitzva* au même titre que la pose des *tefiline* ou la consommation de la *matza*. Et nous apprenons aussi à quel point il importe de veiller à la propreté.

Bien que la deuxième étape ne soit pas un commandement positif, les Cohanim de portaient volontaire pour l'accomplir. Même si le titre officiel de *mitzva* ne s'applique pas à une activité, dans la mesure où elle sert le public et lui est utile, c'est une *mitzva* des plus importantes qui témoigne de notre engagement : cela nous importe. La Thora nous enseigne le respect de tout travail. Tous sont digne de respect, l'homme (ou la femme) de ménage autant que le patron d'une société de high-tech.

Les plus grands de nos Sages ne reculaient devant aucun travail et le Talmud (Qiddouchine 41a) fait état des préparatifs du chabbat qu'ils tenaient à effectuer eux-mêmes plutôt que de les laisser à leurs serviteurs :

« Rav Safra flambait le vendredi la tête de l'animal choisi à cet effet pour lui enlever les poils et Rava salait le turbot. »

Terminons par un enseignement des Sages dont nous apprenons que tout travail honore celui qui le réalise (Pessahim 113a) :

« Travaille aux halles comme écorcheur et ne dis pas "je suis un Cohen ! Je suis un homme important et ce travail est indigne de moi !" »

La *mitzva* de l'enlèvement des cendres nous enseigne qu'il n'est pas de travail méprisable.